

Guide d'inscription – Candidats individuels – Épreuves anticipées (élèves de première)

Baccalauréats général et technologique – Année scolaire 2025-2026 au titre de la session 2027

Vous allez vous inscrire aux épreuves anticipées du baccalauréat général ou technologique – année-scolaire 2025-2026.

Ces épreuves compteront pour la session 2027 du baccalauréat général ou technologique (épreuves de terminale).

Vous ne devez pas vous inscrire ici si vous êtes en Terminale et que vous devez passer les épreuves de français.

Ouverture du registre d'inscription

Du lundi 20 octobre 2025 à 08h00 au samedi 29 novembre 2025 à 18h00

Aucune inscription ne pourra être prise en considération après le 29 novembre 2025, date de fermeture du serveur.

Conditions d'inscription

- Je dois obligatoirement être domicilié dans un département de l'académie (Haut-Rhin ou Bas-Rhin).
- Je suis dans la situation suivante :
 - Je suis candidat individuel (non scolarisé)
 - Je suis inscrit au CNED en inscription libre non réglementée
 - Je suis inscrit dans un établissement privé hors contrat

Aucune condition d'âge n'est requise.

Accès à mon compte candidat Cyclades

J'ai déjà un compte

J'étais inscrit en 1^{ère} en 2024-2025 : j'accède à mon compte Cyclades avec mes identifiants de l'an dernier en cliquant sur « J'ai un compte, je me connecte ».



Attention : Sans connexion sur mon compte pendant 1 an, celui-ci sera inactif.

Je n'ai pas encore de compte

Je n'étais pas inscrit en 2024-2025, je me connecte au portail d'inscription Cyclades :

- Je clique sur « Je n'ai pas de compte, je le crée ».
- L'adresse mail est l'identifiant de connexion du compte, il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par adresse.
- Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée : je clique sur le lien d'activation dans les 48h suivant la réception (je vérifie également mes spams/indésirables).



Je choisis une adresse mail que je consulte régulièrement.

Des notifications me seront envoyées à cette adresse dès qu'un nouveau document sera disponible dans mon espace candidat.

Il est déconseillé de changer d'adresse mail en cours d'inscription.



J'ai un compte,
je me connecte



Je n'ai pas de compte,
je le crée



Informations -
Calendriers

Connexion à mon compte candidat Cyclades

- Je saisis mon identifiant (adresse mail) et mon mot de passe.
- En cas d'oubli de mon mot de passe, je clique sur « Mot de passe oublié », un lien sera envoyé sur mon adresse mail.
- Je conserve précieusement mon identifiant (mon adresse mail renseignée) et mon mot de passe Cyclades pour récupérer :
 - le récapitulatif d'inscription,
 - la notification d'aménagement, le cas échéant,
 - les convocations,
 - le relevé de notes et les copies d'examen.

Inscription

- Sur la page « Mes candidatures », je clique sur « Ajouter une nouvelle candidature »
- Je sélectionne « Examen », « Épreuves anticipées du baccalauréat », l'académie de Strasbourg, puis je clique sur « Démarrer mon inscription ».



Procédure d'inscription

Onglet « Identification »

Je renseigne avec précision les informations relatives à mes données personnelles : civilité, nom, tous les prénoms, adresse, date et lieu de naissance, etc. **Les informations liées à mon état civil doivent obligatoirement être identiques à ma pièce d'identité.**

Onglet « Informations candidatures »

Type de candidature

Je suis inscrit(e) en CNED libre, en candidat libre ou scolarisé dans un établissement hors contrat : je renseigne la **catégorie candidat** qui me correspond.



Cette étape est importante, car elle détermine la nature de mon évaluation.

Je renseigne avec précision les informations relatives à ma **situation à l'inscription.**

Etablissement du candidat

Je choisis dans le menu déroulant le lieu le plus proche de mon domicile, je serai convoqué à proximité de cette zone dans la mesure du possible.

Aménagements d'épreuve

À la question « Demandez-vous un aménagement d'épreuves au titre du handicap ? », je réponds « **Oui** » même si je n'ai pas encore l'accord du service en charge des aménagements, mais que j'ai fait ou vais faire une demande.

Vous trouverez les formulaires de demande d'aménagements d'épreuves à l'adresse suivante : <https://www.ac-strasbourg.fr/demande-d-amenagements-d-epreuves-122153>.



Les candidats concernés par un aménagement d'épreuve d'examen doivent établir leur demande avant le 29 novembre 2025 à l'adresse mail : amenagementDEC@ac-strasbourg.fr

L'étalement de session peut être demandé :

- Au titre du handicap
- Ou pour les sportifs de haut niveau.

Onglet « Qualification présentée »

Qualification présentée

Je renseigne ma qualification présentée : baccalauréat général ou technologique (et la série).

Enseignements de spécialité

- *Voie générale (annexe 1)*

Je renseigne les enseignements de spécialité que je choisis. Je précise l'enseignement de spécialité suivi uniquement en 1^{ère}.

- *Voie technologique (annexe 2)*

Le choix est imposé par la réglementation.

L'enseignement de spécialité suivi uniquement en 1^{ère} que je dois sélectionner se trouve en annexe 2, selon la série choisie.



Que je sois en voie générale ou en voie technologique, je vérifie en l'annexe 4 s'il y a des documents à transmettre début mai 2026 pour ma spécialité non poursuivie en terminale en vue de l'épreuve.

Forme de passage

Les candidats individuels ont le choix de la forme de passage pour le tronc commun du baccalauréat :

- **Choix 1 : évaluations ponctuelles en 1^{ère} et en Terminale**

Je serai évalué sur le programme de 1^{ère} à la fin de la 1^{ère} et je serai évalué sur le programme de terminale à la fin de la terminale.

- **Choix 2 : évaluations ponctuelles en Terminale uniquement**

Je serai évalué sur le programme de 1^{ère} et de terminale à la fin de la terminale.

Ce choix est définitif et concerne toutes les épreuves (tronc commun y compris la spécialité non poursuivie et les enseignements optionnels, le cas échéant). Il n'est pas possible de faire un choix différent sur certaines épreuves.



Si j'étais déjà inscrit en 1^{ère} en 2024-2025, je dois de nouveau subir toutes les épreuves, les notes obtenues se substituent à celles de l'année précédente (arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves anticipées).

Épreuves anticipées de français

Je constitue le **récapitulatif des œuvres*** en conformité avec les programmes et en langue française. Ce document devra contenir les thèmes, problématiques et listes de textes qui auront été étudiés pour l'épreuve orale de français. Pour établir mon récapitulatif des lectures et activités, je peux trouver des conseils et recommandations utiles sur le site Eduscol, à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/1712/programmes-et-ressources-en-francais-voie-gt>

- Je dois adresser, pour début mai 2026 le descriptif des lectures par mail à : ea@ac-strasbourg.fr. La date définitive me sera communiquée via un mail par Cyclades.
- Je devrai faire clairement apparaître mon nom et mon prénom sur les descriptifs.
- Si je suis candidat individuel, je devrai élaborer moi-même ce descriptif en conformité avec les programmes de la classe de première.
- Si je suis inscrit au CNED, je devrai transmettre le livret intitulé « Descriptifs des lectures et activités ».
- Si je suis inscrit dans un établissement privé hors contrat, je devrai transmettre le descriptif fourni par mon établissement.



La date butoir de début mai 2026 devra être obligatoirement respectée. Au-delà de cette date, mon récapitulatif ne sera plus pris en compte. Je devrai également apporter un exemplaire complet le jour de l'épreuve.

* **Un document vierge format Word et un modèle « exemple » du récapitulatif des œuvres sont disponibles sur le site du Rectorat :** <https://www.ac-strasbourg.fr/epreuves-anticipees-du-bac-general-et-technologique-121751>

Langues vivantes

Les langues choisies (LVA et LVB) à l'examen devront être identiques aux langues suivies en première, le cas échéant.
Attention : il n'y aura pas de permutation possible (LVA <-> LVB) entre la première et la terminale.

Enseignements optionnels (annexe 3)



Prise en compte de la note (**même celle inférieure à 10**) affectée au coefficient correspondant.
La forme de passage choisie s'appliquera de la même manière à ces enseignements optionnels.
Les choix d'enseignements optionnels de 1^{ère} et terminale sont indépendants.
Rappel des enseignements optionnels en Terminale : 2 enseignements optionnels maximum ou 3 (si Latin ou Grec choisi) ou 4 (si Latin et Grec choisis)
La note attribuée au candidat dans chaque enseignement optionnel est affectée d'un coefficient 2.

Certaines épreuves (options, enseignements de spécialité) pourront se dérouler dans un centre académique unique, quelle que soit la zone géographique choisie à l'inscription.



L'absence non justifiée à une épreuve ponctuelle est sanctionnée par la note zéro, affectée du coefficient correspondant.

Onglet « Récapitulatif »

- Je relis attentivement les données saisies.
- Après avoir pris connaissance des conditions d'inscription, je clique sur « Enregistrer ». Le récapitulatif d'inscription sera généré dans mon espace candidat Cyclades, rubrique « Mes documents ».
-  La signature de ce récapitulatif est désormais obligatoire pour valider votre inscription. Sans ce document téléversé dans votre espace Cyclades votre inscription ne sera pas prise en compte.
- En cas d'erreur ou d'oubli constaté avant la clôture des inscriptions (le 29 novembre 2025), je me connecte à nouveau sur mon compte candidat pour procéder aux modifications nécessaires. En cas d'erreur ou de modification à effectuer sur l'état civil, je contacte le service gestionnaire du Rectorat par mail à : ea@ac-strasbourg.fr.
- Après la clôture des inscriptions, aucune modification de mon inscription (spécialités, options, etc.) ne sera prise en compte.** Seuls les changements liés à mon état civil ou à mon adresse pourront être effectués par le service gestionnaire du Rectorat.
-  Après chaque modification apportée sur votre candidature par vos soins, vous devrez à nouveau signer et téléverser le nouveau récapitulatif d'inscription pour la prise en compte de ce dernier.

Dépôt des pièces justificatives



Dans mon espace candidat Cyclades, j'accède à la rubrique « Mes justificatifs » et je dois ajouter chaque document demandé :

- **Récapitulatif d'inscription** signé et daté
- Copie de la **carte nationale d'identité** du candidat (recto/verso), ou passeport ou titre de séjour
- Attestation de sportifs de haut niveau, de collectifs nationaux, espoirs ou UNSS
- Tout autre document requis lors de votre inscription

Lorsque toutes les pièces demandées sont ajoutées, je dois cliquer sur « J'ai fourni toutes mes pièces » pour indiquer au service gestionnaire que les pièces peuvent être contrôlées. Sauf demande expresse du service gestionnaire, je ne peux plus modifier les pièces téléversées après cette validation.

Si je ne satisfais pas aux exigences de l'inscription, je ne peux pas me présenter à l'examen.



Les pièces justificatives demandées doivent être impérativement téléversées dans mon espace candidat Cyclades **pour le 29 novembre 2025 au plus tard.**

Informations complémentaires

Convocations aux épreuves	<input type="checkbox"/> Je serai averti par mail de la mise à disposition de mes convocations dans mon espace candidat Cyclades (vers le mois de mai) pour l'ensemble des épreuves. <input type="checkbox"/> Les dates des épreuves et les lieux de passation seront précisés sur ma convocation.
Résultats, relevés de notes et copies des épreuves écrites	<input type="checkbox"/> Les résultats des épreuves seront consultables uniquement sur le site de l'académie de Strasbourg. <input type="checkbox"/> Le relevé de notes sera disponible dans mon espace candidat Cyclades dans la rubrique « Mes notes ». <input type="checkbox"/> Les copies des épreuves écrites seront téléversées dans mon espace candidat dans la rubrique « Mes copies dématérialisées ».
Changement d'académie	Il est possible de demander un transfert de dossier jusqu'au 31 mars 2026 . Vous devez au préalable obtenir l'accord de l'académie d'accueil et avertir le service gestionnaire de l'académie d'origine.

Épreuves de spécialités – voie générale

Spécialités	Options
Arts	<input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Cinéma-audiovisuel <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Histoire des arts <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre
Biologie-écologie	
Education physique et pratiques et cultures sportives	
Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Anglais Monde Contemporain
Littérature et langues et cultures de l'antiquité	<input type="checkbox"/> Latin <input type="checkbox"/> Grec
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences et vie de la terre	
Sciences de l'ingénieur	
Sciences économiques et sociales	

Annexe 2

Épreuves de spécialités – voie technologique

Séries	Spécialités évaluées en fin de classe de première
ST2S	Physique-chimie pour la santé
STL	Biochimie-biologie
STD2A	Physique-chimie
STI2D	Innovation technologique
STMG	Sciences de gestion et numérique
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement
S2TMD	Economie, droit et environnement du spectacle vivant

Tableau récapitulatif des options

Note de service du 25-10-2021 - « Evaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022 » : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm>

Langue vivante C (LVC)	<p>Les langues proposées dans l'académie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Arabe <input type="checkbox"/> Chinois <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Hébreu <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Japonais <input type="checkbox"/> Portugais <input type="checkbox"/> Russe <p>Niveau visé : A2</p> <p>Évaluation orale de 10 minutes sans préparation.</p> <p>Le candidat présente à l'examinateur un document : un texte (extrait de roman, de pièce de théâtre, poème, article de presse, bande dessinée, etc.) <u>OU</u> un document iconographique (image, photo, peinture, dessin, etc.).</p>
Langue des signes française	<p>Niveaux visés : B2 pour LSF L1 et A2 pour LSF L2</p> <p>Évaluation orale de 10 minutes sans préparation.</p> <p>Le candidat présente à l'examinateur un document : un document iconographique portant sur le même thème.</p>
EPS	<p><i>Un candidat faisant l'objet d'une dispense à l'examen ponctuel terminal dans l'enseignement obligatoire d'EPS ne peut se présenter à l'évaluation ponctuelle dans l'enseignement optionnel d'EPS.</i></p> <p>Sur le programme de 1^{ère}</p> <p>Première partie : Compétences relatives à la pratique des APSA (12 points) Le candidat réalise une épreuve de sauvetage aquatique dont les précisions et barèmes sont définis dans le référentiel national.</p> <p>Deuxième partie : Connaissances relatives aux thèmes d'étude en lien avec une APSA (8 points) – 15 minutes dont 5 minutes d'exposé L'oral porte sur un une activité physique sportive ou artistique (APSA) et un thème d'étude, tous deux choisis par le candidat.</p> <p>Ces deux parties se déroulent le même jour pour chaque candidat.</p>

<p>EPS (suite)</p>	<p>Sportifs de haut niveau (SHN)</p> <p>Première partie : Validation automatique de la pratique à 12 points.</p> <p>Deuxième partie : L'épreuve orale d'une durée de 20 minutes, porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa pratique et sur les connaissances liées à un autre thème d'étude également choisi par le candidat. OU Les sportifs de haut niveau passent l'évaluation orale sans adaptation particulière.</p> <p>Les candidats inscrits en catégorie sportifs de haut niveau devront fournir obligatoirement une attestation au moment de l'inscription en indiquant les modalités de passage retenues.</p>
<p>Arts : Arts plastiques</p>	<p>Première partie : Compétences relatives à la pratique plastique (15 minutes sans préparation) Le candidat présente deux réalisations plastiques abouties qu'il a choisies et qu'il apporte le jour de l'évaluation. Elles sont issues du travail conduit durant l'année. Les réalisations présentées doivent pouvoir être transportées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure et installées sans nécessiter ni temps additionnel ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation.</p> <p>Deuxième partie : Connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique (15 minutes sans préparation) Disposant de 5 minutes maximum, s'appuyant sur deux à trois œuvres relevant des arts plastiques qu'il a librement choisis, le candidat développe une réflexion sur un questionnement parmi ceux définis par les trois grands champs de questionnements du programme. Document de synthèse, questionnement des programmes et liste d'œuvres choisies : Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Le questionnement des programmes en lien au choix des œuvres est cité littéralement sur une feuille accompagnant le document de synthèse. Une reproduction en couleur de chaque œuvre choisie est fournie par le candidat avec l'indication du prénom et nom de l'artiste, du titre de l'œuvre, de sa date de création, des matériaux employés, des dimensions en cm, et du lieu de conservation ou de présentation (selon le cas). Tous ces documents sont remis au jury au début de l'évaluation.</p>
<p>Arts : Cinéma audiovisuel</p>	<p>Première partie : Compétences relatives à la pratique du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation) Le candidat présente son projet de création réalisé durant l'année. Il s'appuie sur les documents consignés dans son carnet de création et sur des extraits de sa réalisation audiovisuelle.</p> <p>Deuxième partie : Connaissances et compétences relatives à la culture du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation) Le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres cinématographiques, sélectionnée par le jury dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse. Le document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est accompagné de la liste des principales questions ou œuvres cinématographiques étudiées par le candidat, en lien avec les questionnements des programmes.</p> <p>Le carnet de création et le document de synthèse, ainsi que la réalisation audiovisuelle sont transmis par mail à ea@ac-strasbourg.fr au plus tard le <u>30 avril 2026</u>.</p>
<p>Arts : Danse</p>	<p>Première partie : Compétences relatives à la pratique de la danse (15 minutes sans préparation) Le candidat présente au jury une composition chorégraphique originale réalisée durant l'année, d'une à trois minutes, qu'il interprète seul.</p> <p>Deuxième partie : Connaissances et compétences relatives à la culture chorégraphique et artistique (15 minutes sans préparation) Le candidat présente dans un exposé une problématique en référence au thème d'étude du programme du cycle terminal « La danse, une expérience de l'altérité ».</p>

Arts : Théâtre	<p>Première partie : Compétences relatives à la pratique théâtrale (15 minutes sans préparation) Le candidat présente et interprète une courte scène ou un moment de jeu en lien avec un projet de création réalisé durant l'année. Il peut s'appuyer sur les documents consignés dans son carnet de création*.</p> <p>Deuxième partie : Connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique (15 minutes sans préparation) Le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres théâtrales, étudiée ou vue dans le cadre de l'école du spectateur, que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse.</p> <p>*Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est accompagné de la liste des principales questions ou œuvres théâtrales étudiées par le candidat ou vues dans le cadre de l'école du spectateur, en lien avec les questionnements des programmes. Le carnet de création et le document de synthèse sont transmis par mail à ea@ac-strasbourg.fr au plus tard le 30 avril 2026.</p>
Arts : Musique	<p><i>Préparation : 30 minutes</i></p> <p>Première partie : Pratique musicale (15 minutes) La présentation s'appuie sur des documents (format numérique) représentatifs du travail conduit, qu'il s'agisse d'extraits musicaux/vidéo enregistrés, d'une présentation multimédia, de partitions ou de représentations graphiques.</p> <p>Deuxième partie : Culture musicale et artistique (15 minutes) Le jury communique au candidat l'enregistrement de deux extraits d'œuvres (si l'évaluation est sur le programme de 1ère) et trois extraits d'œuvres (si l'évaluation est sur le programme de terminale ou celui du cycle terminal). Le candidat fait une rapide présentation de chaque extrait avant de les comparer afin d'éclairer une ou plusieurs perspectives de son choix issues des champs de questionnement du programme.</p>
Arts : Histoire des arts	<p>Première partie : Compétences pratiques (15 minutes sans préparation) Le candidat présente au jury l'une des œuvres étudiées pendant l'année, en lien avec l'objet d'étude défini par publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et qui figure dans son carnet de bord*.</p> <p>Deuxième partie : Connaissances et compétences culturelles (15 minutes sans préparation) Le candidat présente un aspect caractéristique de l'objet d'étude du programme, en lien avec les grands enjeux esthétiques et culturels portés par cet objet d'étude.</p> <p>*Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est remis avec le carnet de bord par mail au jury au début de l'évaluation.</p>

**Langues et cultures
de l'antiquité : Latin
ou Grec**

Préparation : 30 minutes (Dictionnaire latin-français ou grec-français, autorisé pendant le temps de préparation)

Évaluation orale de 15 minutes

L'examineur propose une note globale qui évalue les compétences de traduction et de lecture en prenant en compte :

- les connaissances linguistiques ;
- la capacité à comprendre le texte et à le rendre dans la langue cible ;
- la capacité à proposer une analyse littéraire et interprétative de l'extrait ;
- la capacité à répondre aux questions, à justifier ses choix de traduction et d'interprétation ainsi qu'à revenir, le cas échéant, sur sa traduction ou son commentaire lors de l'entretien.

De manière complémentaire, l'examineur apprécie aussi les points suivants, susceptibles d'ajouter des points à la note finale :

- la capacité à mobiliser les autres textes étudiés durant l'année ;
- la culture générale sur les autres objets d'étude étudiés durant l'année ;
- les lectures personnelles ;
- les connaissances dans l'autre langue ancienne éventuellement étudiée par le candidat.

Le candidat fournit à l'examineur la liste de 12 textes minimum étudiés pendant l'année, organisés selon les trois objets d'étude (3 textes min par objet d'étude) qui ont été traités durant l'année parmi ceux définis dans le programme d'enseignement optionnel. Chaque texte doit avoir 15 lignes ou vers au minimum. Le candidat garde un exemplaire pour lui.

Préparation

a) L'examineur propose au candidat un passage représentant environ un tiers de l'extrait retenu (cinq lignes ou vers) ; le candidat doit traduire ce segment en veillant à en proposer une traduction à la fois élégante et fidèle au texte en langue ancienne.

b) Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble du texte retenu, en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

Interrogation (10 minutes)

a) Le candidat situe l'extrait ; il lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur.

b) Le candidat commente l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

Entretien (5 minutes)

Un temps d'entretien permet alors à l'examineur de revenir sur quelques points de la traduction ou du commentaire.

Des informations complémentaires sont indiquées dans le bulletin officiel n°41 du 4 novembre, dans la note de service du 25 octobre 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm>

Baccalauréat général et technologique - Évaluations ponctuelles de la spécialité non poursuivie en terminale

Documents à fournir par le candidat

		Modalités de transmission des documents		
Libellé épreuve	Durée épreuve	Documents à transmettre au jury <u>avant l'épreuve</u>	Destinataires des documents	Documents à remettre au jury <u>le jour de l'épreuve</u>
Arts plastiques	Oral 30 min (sans préparation)			Document de synthèse incluant : - un corpus de 5 œuvres - un carnet de travail - 2 réalisations plastiques
Cinéma-Audiovisuel	Oral 30 min (sans préparation)	Réalisation audiovisuelle/ DVD, fichier audiovisuel, clé USB, document de synthèse et carnet de création	A transmettre par mail à ea@ac-strasbourg.fr début mai 2026 (la date exacte sera communiquée par un mail via Cyclades).	
Danse	Oral 30 min (sans préparation)	Document de synthèse et carnet de bord		
Histoire des Arts	Oral 30 min (sans préparation)			Document de synthèse et dossier d'œuvres
Musique	Oral 30 min (sans préparation)	Document de synthèse	A transmettre par mail à ea@ac-strasbourg.fr début mai 2026 (la date exacte sera communiquée par un mail via Cyclades).	Enregistrement audio-vidéo d'une pièce musicale
Théâtre	Oral 30 min (sans préparation)	Document de synthèse et carnet de bord	A transmettre par mail à ea@ac-strasbourg.fr début mai 2026 (la date exacte sera communiquée par un mail via Cyclades).	
Langues Littératures et cultures étrangères et régionales	Oral 20 min (sans préparation)			Dossier personnel
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	Oral 15 min Préparation 30 min			Liste des textes étudiés
Education physique, pratiques et culture sportives	Oral 30 min (sans préparation)	Carnet de suivi	A transmettre par mail à ea@ac-strasbourg.fr début mai 2026 (la date exacte sera communiquée par un mail via Cyclades).	
Innovation technologique (STI2D)	Oral 20 min (sans préparation)			Support numérique réalisé par le candidat sur la base d'un dossier technique. Ce dossier technique est remis au candidat 5 semaines avant la date de l'épreuve.
Sciences de gestion et numérique (STMG)	Oral 20 min (sans préparation)	Dossier d'étude de gestion	A transmettre par mail ea@ac-strasbourg.fr début mai 2026 (la date exacte sera communiquée par un mail via Cyclades).	

Textes réglementaires

Calendrier des épreuves	
Calendrier 2026 des épreuves du diplôme national du brevet, du baccalauréat, des certificats d'aptitude professionnelle, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien	Bulletin officiel n°36 du 25 septembre 2025 https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo36/MENE2525995N
Epreuves anticipées	
Baccalauréats général et technologique – Epreuves anticipées	BO n°29 du 19 juillet 2018, arrêté du 16 juillet 2018 https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo29/MENE1813136A.htm
Épreuves anticipées obligatoires et à l'épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021	BO spécial n°6 du 31 juillet 2020, note de service du 23 juillet 2020 https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm
Programme national d'œuvres pour l'enseignement de français, année scolaire 2025-2026	https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2418442N
Épreuve anticipée de mathématiques de la classe de première des voies générale et technologique	Bulletin officiel n°24 du 12 juin 2025, note de service du 10 juin 2025 https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo24/MENE2515469N
Epreuves de spécialités suivies uniquement en classe de première (spécialité non poursuivie en terminale)	
Baccalauréat général et baccalauréat technologique – Evaluations communes des enseignements de spécialités, suivis uniquement en classe de première, à compter de la session 2023	BO n° 31 du 26 août 2021, note de service du 29 juillet 2021 https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40451 BO n° 45 du 2 décembre 2021, note de service du 24 novembre 2021 https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo45/MENE2133132N.htm
Enseignements optionnels	
Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022	BO n° 41 du 4 novembre 2021, note de service du 25 octobre 2021 https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm